

PLAN DE COURS

FOR-3610 : Préparation du projet de fin d'études

NRC 14967 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-1	Crédit(s) : 0
------------------------	---------------

Dans le cadre de son programme, l'étudiant doit réaliser un projet de fin d'études. Il doit préparer ce projet et en poser les bases au plus tard une session d'avance. Ce cours l'amène à préciser son sujet, à établir la démarche à suivre pour structurer le projet dans ses grandes lignes ainsi qu'à fixer le choix de son superviseur.

Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=140397>

Coordonnées et disponibilités

Jean-Claude Ruel
professeur responsable
ABP 2148
jean-claude.ruel@sbf.ulaval.ca
Tél. : 656-2131 poste 7665

Luc Bouthillier
Enseignant
Luc.Bouthillier@sbf.ulaval.ca


François Marquis
Enseignant
ABP 2159C
francois.marquis@sbf.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 405512

Ilga Mercedes Porth
Enseignante
ilga.porth.1@ulaval.ca

Pierre-Serge Tremblay
Enseignant
Pierre-Serge.Tremblay@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Modalités d'encadrement	4
Charge de travail et calendrier	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
inscription du projet	5
Remise du plan de travail signé par le directeur	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	6
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	7
Gestion des délais	7
Qualité du français	8
Matériel didactique	8
Portail thématique de la Bibliothèque	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

Les programmes en Aménagement et environnement forestiers et en Opérations forestières exigent des étudiants qu'ils complètent un « Projet de fin d'études ». Ce projet comprend un travail d'envergure qui demande l'application et la synthèse de connaissances acquises antérieurement. Le sujet du projet peut être fourni par un professeur qui en assume la direction ou par l'étudiant qui doit alors trouver un professeur du domaine qui accepte de diriger son projet. Une codirection externe est possible. L'étudiant doit préparer un document écrit, le présenter et le défendre publiquement devant un jury composé d'au moins trois personnes. Lors de cette défense, l'étudiant sera aussi évalué sur ses connaissances générales.

Le cours Préparation du projet de fin d'études constitue la première étape du processus à travers laquelle l'étudiant va définir les grandes lignes de son projet et identifier son directeur

Objectifs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce cours amènera l'étudiant à poser les premiers jalons de son projet de fin d'études.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour poser ces jalons, l'étudiant devra:

1. définir son sujet;
2. identifier un directeur;
3. définir avec son directeur la démarche de réalisation du projet
4. identifier le cours auquel sera rattaché le projet de fin d'études.

Approche pédagogique

La formule pédagogique utilisée est celle de l'autoapprentissage. Les étudiants sont responsables de l'entière réalisation de leur projet. Le rôle du directeur et du codirecteur du projet se limite à orienter, conseiller et s'assurer du bon cheminement du travail. Il va sans dire que l'étudiant pourra faire appel à d'autres expertises et à des ressources internes ou externes.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Modalités d'encadrement

RÔLES DES INTERVENANTS

Étudiant: choisit le sujet, identifie un directeur et réalise le projet. Il est le responsable du bon cheminement du projet

Directeur: valide le sujet et la démarche; fournit les conseils nécessaires en cours de réalisation du projet; évalue le rapport et participe généralement à l'évaluation de la présentation. Dans le cas de projets impliquant une supervision externe, il est nécessaire d'identifier un directeur de l'Université Laval.

Responsable du cours de projet de fin d'études: coordonne les aspects administratifs; organise la séance de présentations des projets et en réalise l'évaluation; compile les évaluations et transmet la note

Charge de travail et calendrier

Le cours Préparation du projet de fin d'étude comprend les étapes suivantes:

- Définition du sujet;
- Choix du directeur de projet (et du co-directeur si nécessaire);
- Dépôt de la fiche d'inscription du projet (boîte de dépôt, **le 4 mars**)
- En collaboration avec le directeur et le co-directeur (si applicable), définition des objectifs;
- Établissement d'un calendrier de rencontres avec le directeur et le co-directeur (si applicable);
- Préparation d'un plan de travail (**voir section évaluation**);
- Dépôt du plan signé par le directeur, au plus tard **le 29 avril** (boîte de dépôt).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Présentation de la démarche	19 janv. 2022
guide de rédaction	
exemple de plan de cours de Projet de fin d'études	
exemples de sujets de projets de fin d'étude réalisés dans le passé	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages


Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
inscription du projet	Dû le 4 mars 2022 à 16h30	Individuel	25 %
Remise du plan de travail signé par le directeur	Dû le 29 avr. 2022 à 16h30	Individuel	75 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

inscription du projet

Date de remise : 4 mars 2022 à 16h30
Mode de travail : Individuel
Pondération : 25 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : L'étudiant doit déposer le formulaire d'inscription du projet dans la boîte de dépôt

Fichiers à consulter :  [formulaire d'inscription du projet.doc](#) (36,5 Ko, déposé le 21 déc. 2021)

Remise du plan de travail signé par le directeur

Date de remise : 29 avr. 2022 à 16h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 75 %


Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : L'étudiant doit déposer un plan de travail précisant la démarche qu'il entend suivre. Ce plan doit comprendre:

- les objectifs poursuivis
- le matériel utilisé
- la démarche générale prévue
- une table des matières préliminaire

Ce plan devrait permettre d'amorcer la réalisation du projet dès le début de la session suivante

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: *En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval*, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. *Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.*]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S

- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible.

Ainsi, tout travail remis en retard sera verrouillé et attribuer une pénalité 5% par jour de retard jusqu'à un maximum de 25%. Par exemple, si un travail est à remettre le 23 janvier à 23 h 59, vous pouvez le déposer jusqu'au 28 janvier à 23h59 moyennant une pénalité de 5% par jour de retard. Après ce délai, le travail sera refusé et la note 0 sera accordée à cette évaluation.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les derniers travaux notés dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au chargé d'encadrement avant la semaine proposée pour l'envoi de la dernière évaluation notée.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

Qualité du français

En conformité avec la *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, des *Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval* et la *Politique facultaire ou départementale sur l'usage du français*, le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de 20 % dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

Matériel didactique

Portail thématique de la Bibliothèque

http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie_geographie_geomatique/foresterie

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.